

Master Justice, Procès et Procédure, parcours Carrières judiciaires

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2025/2026

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 26/06/2025 complètent les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 25/09/2025.

1° Contrôle des connaissances

Les matières sont évaluées conformément aux modalités des contrôles des connaissances indiquées sur la maquette. Ces modalités sont susceptibles d'être modifiées d'une année à l'une autre.

Le contrôle continu des aptitudes et des connaissances est obligatoire dans les unités assorties de travaux dirigés. Dans ces unités, le contrôle continu et le contrôle terminal sont affectés d'un coefficient 1 et représentent donc chacun 50% de la note finale dans la matière. Le contrôle continu comporte au moins une épreuve sur table d'une durée minimale d'1h30, réalisée dans les conditions de l'anonymat, dont la nature est fixée par l'enseignant chargé du cours correspondant.

Les unités d'enseignement sont affectées d'un coefficient.

✓ BC 1, BC 4, BC 7 et BC 10 : coefficient 3

Les matières composant ces unités sont toutes affectées d'un coefficient 1

✓ BC2, BC 5, BC8, BC 9, BC 11 et BC 12 : coefficient 2

Les matières l'BC2, l'BC 9 et de l'BC 11 sont affectées d'un coefficient 1

Les matières composant BC 5, BC 8 et BC 12 sont affectées de coefficients distincts :

- BC 5 : instruments de paiement et de crédit : coef 2 ; droit de la consommation : coef 1 ; matière optionnelle : coef 1
- BC 8 : procédure civile et procédure pénale (coeff 3) ; technique de cassation coef 2, contentieux de la QPC : coeff. 1
- UE12 : gestion de projet et stage : coef 2 ; langue juridique : coef 1

✓ BC 3, BC 6 : coefficient 1



Au sein des BC 3, BC 6 et BC 11 les ateliers de méthodologie de la recherche (en BC3), d'expression orale en situation professionnelle (en BC6) et de pratique de l'amiable (en BC 11) ne donnent pas lieu à une notation mais uniquement à l'octroi d'ECTS, en fonction de l'assiduité et de la participation.

En cas d'ajournement ou de défaillance aux semestres 3 ou 4, les épreuves de la session de 2^{nde} chance pourront, sur proposition du responsable du master, être organisées au fil de l'eau et, au plus tard, la semaine du 7 au 12 septembre 2026.

2° Les matières facultatives

- Seule une langue peut être choisie en matière facultative
- La note obtenue dans cette matière ne sera prise en compte que si elle est au moins égale à la moyenne.

3° Le stage

- Le stage se déroule sous la responsabilité d'un tuteur universitaire (choisi, en principe, parmi les enseignants-chercheurs du Master) et du maître de stage (choisi parmi le personnel de l'entreprise ou de l'institution d'accueil). D'une durée minimale de deux mois (soit 44 jours ou 308 h), il est en principe effectué à partir de début avril. À titre exceptionnel, le responsable pédagogique du master peut autoriser un étudiant à effectuer son stage à d'autres périodes de l'année universitaire.
- Chaque stage doit être approuvé par le responsable pédagogique du master et doit donner lieu à la signature d'une convention de stage par le représentant de l'entreprise, le stagiaire et le Doyen de la faculté des Affaires internationales (trois exemplaires).
- Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de 80 000 caractères environ (espaces inclus, mais non inclus les annexes ni les notes de bas de page). Le rapport présente l'entreprise ou l'institution où s'est effectué le stage, les tâches confiées au stagiaire et les apports juridiques qu'il en a tirés. Un tiers au moins du rapport doit être consacré à l'étude approfondie d'un problème juridique rencontré par l'étudiant durant le stage.
- Le rapport donne lieu à une soutenance (notée) organisée par le tuteur et le maître de stage en juin, voire en septembre si la durée du stage est supérieure à deux mois.

- Le responsable pédagogique du master peut dispenser un étudiant de réaliser un stage si celui-ci est titulaire d'un contrat de travail, d'une durée au moins égale à celle du stage, exécuté en juridiction, au sein du cabinet ou de l'étude d'un praticien du droit ou du service juridique d'une entreprise ou d'une collectivité. Dans ce cas, l'étudiant doit toutefois réaliser un rapport écrit et une soutenance, dans les mêmes conditions que les étudiants effectuant un stage.

4° Règles de compensation et redoublement

En première année de Master, les semestres 1 et 2 se compensent. Il en est de même des semestres 3 et 4, en seconde année.

Pour chaque semestre, les Unités se compensent entre elles.

À l'intérieur de chaque Unité, les notes se compensent. Il n'y a pas de note éliminatoire. Les Unités dans lesquelles les étudiants ont obtenu la moyenne sont définitivement acquises et sont capitalisées.

Un étudiant n'ayant pas obtenu une moyenne générale de 10 sur 20 à l'issue des épreuves de seconde chance n'est admis à redoubler qu'avec l'autorisation du jury. Sauf circonstances exceptionnelles, le redoublement ne sera admis qu'une seule fois au cours du Master.

Etape (VET) : AMCJ1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coeff CC	Modalité CT	Coeff CT	Modalité Evaluation	Coeff CT
Galop cas pratique 2h et 30mn de Questions	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
Ecrit 3h- participation orale	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 2h	1	écrit 2h	1
		oral		oral	
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
PAS EVALUATION					
CC oral/écrit	1			CTotal/écrit	1
CC oral/écrit	1			CTotal/écrit	1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
écrit 3 h + note de participation aux TD	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h +participation TD					
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		CT Oral 10 à 15 mn	1	CT Oral 10 à 15 mn	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		oral	1	oral	1
		écrit 2h	1	écrit 2h	1
		oral	1	oral	1
PAS EVALUATION					
CC PRESENTATION ORAL ET ECRIT					
CC oral/écrit	1			oral/écrit	1
CC oral/écrit	1			oral/écrit	1

Etape (VET) : AMCJ2

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
		oral	1	oral	1
2 CC	1				
		écrit 2h	1	écrit 2h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 2h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
CC	1				
		oral	1	oral	
CC	1				
		écrit 1h30	1	écrit 1h30	1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
		écrit 3h		écrit 3h	
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
pas épreuve					
		CT oral		oral	
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
CC + RAPPORT					
RAPPORT + SOUTENANCE					
		1h30 écrit	1	1h30 écrit	1